



AVRIL 2021

PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS
L'INCLUSION FINANCIERE DES
REFUGIE-E-S, DEPLACE-E-S ET
MIGRANT-E-S INTRACONTINENTAUX
NOTE D'ENJEU

SARACO
PATRICIA ACOSTA, SASKIA RAVESLOOT ET ANTOINE REROLLE

Avertissement

Cette note a été élaborée dans le cadre du programme du F3E « Atelier du changement social, agir ensemble avec les approches inclusives », et plus particulièrement de son Initiative 1 « Agir pour l'égalité de genre ».

La note a été élaborée en appui à la Fisong 2021 « Inclusion financière ». Même si elle aborde de façon plus spécifique les thématiques des projets sélectionnés au titre de cette Fisong, cette note est rédigée à destination de tous les acteurs et toutes les actrices qui souhaitent porter un projet en lien avec l'inclusion financière des réfugié-e-s, déplacé-e-s et migrant-e-s intracontinentaux.

Les objectifs de cette note sont de :

- présenter les enjeux de genre qui se posent en lien avec la thématique ;
- générer du questionnement pour les acteurs et actrices, pour qu'ils et elles intègrent une perspective de genre dans leurs actions, de la façon la plus pertinente possible, en lien avec leur projet et leur terrain ;
- donner des pistes d'action, en s'appuyant sur des exemples concrets.

Le contenu de cette note ne constitue pas des recommandations de l'AFD aux OSC dont elle finance les projets.

Sommaire

INTRODUCTION	3
I. ANALYSE CONTEXTUELLE	3
A. L'ANALYSE DU CONTEXTE MIGRATOIRE POUR UNE PRISE EN COMPTE DES INEGALITES DE GENRE.....	4
B. L'ANALYSE DU CADRE NORMATIF POUR LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX D'EGALITE DE GENRE DANS L'INCLUSION FINANCIERE	6
C. L'ANALYSE DES ACTEURS ET ACTRICES DANS L'INCLUSION FINANCIERE EN CONTEXTE DE MIGRATION.....	7
II. ANALYSE DES INEGALITES DE GENRE DANS L'INCLUSION FINANCIERE DES MIGRANT-E-S INTRACONTINENTAUX	8
A. ÉTAT DES LIEUX DE L'INCLUSION FINANCIERE DES FEMMES	8
B. DES OBSTACLES SOCIAUX RENDANT DIFFICILE L'INCLUSION FINANCIERE DES FEMMES MIGRANTES.....	9
C. DES OBSTACLES A L'INCLUSION FINANCIERE PROPRE AUX FEMMES MIGRANTES.....	9
D. DES OBSTACLES LIES AUX INSTITUTIONS FINANCIERES	11
E. LA MAUVAISE PRISE EN COMPTE DES FEMMES MIGRANTES DANS LES NORMES, STRATEGIES	12
III. LEVIERS POUR AMELIORER L'ACCES AUX SERVICES FINANCIERS DES MIGRANTES	13
A. LES LEVIERS LIES A LA DEMANDE	13
B. LES LEVIERS LIES A L'OFFRE DE SERVICES	13
C. LES LEVIERS LIES AUX INFRASTRUCTURES ET AU CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL.....	15
D. LA PRISE EN COMPTE DE FACILITATEURS — LEVIERS LIES A D'AUTRES PARTIES PRENANTES ET OUTILS/SERVICES .	15
IV. EXEMPLES D'INITIATIVES INTEGRANT LE GENRE	16
DIGITALISATION DES TRANSFERTS MONETAIRES PAR LES PORTEFEUILLES MOBILES, OUGANDA — CONSORTIUM ONG, OPERATEURS MOBILES ET AGENCES DES NATIONS UNIES	16
MICROFUND FOR WOMEN ET LE DEVELOPPEMENT DE PRETS INDIVIDUEL POUR LES FEMMES SYRIENNES REFUGIEES INSTALLEES EN JORDANIE, 2016-2018.....	16
V. LA PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES PROJETS PORTANT SUR L'INCLUSION FINANCIERE DES REFUGIE-E-S, DEPLACE-E-S ET MIGRANT-E-S	17
A. ÉLABORER UN DIAGNOSTIC PRENANT EN COMPTE LE GENRE	18
B. PRENDRE EN COMPTE LE GENRE DANS LA FORMULATION DE L'INTERVENTION	18
C. MISE EN PLACE D'UN MECANISME DE SUIVI ET EVALUATION DU PROJET SENSIBLE AU GENRE	19
BIBLIOGRAPHIE SUCCINCTE ET GUIDES UTILES	20

Introduction

Cette note se veut être un recueil de réflexions portant sur l'inclusion financière des migrant-e-s, réfugié-e-s et déplacé-e-s. L'objectif est de stimuler la prise en compte du genre dans la formulation d'interventions pour une meilleure inclusion des migrant-e-s en lien avec l'appel à propositions FISONG lancé par l'AFD au mois de janvier 2021. Afin de faciliter la lecture, nous parlerons de migrant-e-s pour parler de l'ensemble migrant-e-s incluant aussi bien les migrant-e-s économiques que les réfugié-e-s ou les déplacé-e-s. Les termes réfugié-e-s ou déplacé-e-s seront utilisés pour faire spécifiquement référence à ces groupes.

Les représentations de genre et les stéréotypes déterminent les rôles des femmes et des hommes dans la société (rôle social), leur participation à la vie économique (rôle productif) et dans le ménage pour la réalisation des tâches domestiques (rôle reproductif). Les rôles reproductifs des femmes sont généralement rattachés à la prise en charge de la famille et la responsabilité des activités domestiques et de soin et influencent les rôles productif et social. 76,2 % des tâches domestiques et de soins non rémunérés sont supportées par les femmes compromettant leur perspective d'éducation et sur le marché du travail¹. De plus, cette responsabilité disproportionnée à l'égard des femmes rend plus difficiles leurs possibilités d'indépendance financière et de gestion de leurs économies.

En plus des inégalités de genre qui influencent le rôle des personnes, l'âge, la position sociale, l'orientation sexuelle, l'ethnicité, le handicap et la nationalité déterminent également les opportunités et choix socio-économiques et politiques des femmes et des hommes dans toute leur diversité. Le statut migratoire est donc une dimension à prendre en compte dans la compréhension des inégalités. Un homme ayant un statut de réfugié et pouvant travailler dans le pays d'accueil aura accès à certains services alors qu'une femme migrante sans statut légal reconnu de travailleuse migrante sera plus vulnérable.

Ces inégalités liées aux rôles différents attribués aux femmes et aux hommes ont des implications sur l'accès et le contrôle des ressources. L'accès et le contrôle des ressources influencent l'inclusion ou l'absence d'inclusion financière². De nombreuses femmes sont privées de l'accès aux services financiers parce qu'elles ne disposent pas de ressources financières (accès aux ressources). Quand bien même elles ont accès aux ressources (perception d'un revenu par exemple), les femmes peuvent ne pas contrôler les ressources financières (par exemple, si elles ne perçoivent pas ces revenus sur un compte en leur nom). Dans ce cas, les femmes peuvent être limitées dans leur capacité à choisir l'usage qu'elles pourront faire de ces ressources (développement d'une activité économique, accès aux biens et services essentiels pour elles-mêmes ou pour un ménage, etc.) et à accéder aux produits et services financiers adaptés.

Un accès à des produits et services financiers de qualité, à un prix abordable, adaptés aux besoins et dans l'intérêt de toutes et tous permet de réduire la pauvreté, d'assurer un développement économique et une autonomisation socio-économique des femmes³. L'amélioration de l'accès aux services financiers permet aux femmes de construire un lien avec l'économie formelle et leur fournit les outils pour accumuler des biens, générer des revenus, gérer les risques financiers et participer pleinement à l'économie⁴.

I. Analyse contextuelle

Une analyse de genre est essentielle pour bien construire une intervention portant sur l'inclusion financière des migrant-e-s. Cet examen doit porter sur trois niveaux d'analyse : 1. Une analyse de genre du contexte migratoire pour comprendre les réalités des migrant-e-s dans le pays d'intervention ; 2. Une analyse du contexte politique et des engagements pris par le pays d'intervention en matière d'inclusion financière avec perspective de genre et 3. Une analyse des acteurs et actrices jouant un rôle de la future intervention, de la participation des femmes et de l'intégration du genre dans leurs activités.

¹ Commission européenne/DG Partenariat International (2020), plan d'action de l'Union européenne sur l'égalité entre les hommes et les femmes (gap III). [Lien](#)

² Fondation Bill et Melinda Gates (2019), *Un partenariat du G7 pour l'inclusion financière numérique des femmes en Afrique*, Etats-Unis.

³ <https://www.worldbank.org/en/topic/financialinclusion/overview>

⁴ Tavneet Suri and William Jack, 'The long-run poverty and gender impacts of mobile money,' *Science* 354, no. 6317 (December 2016): 1288-1292.

A. L'analyse du contexte migratoire pour une prise en compte des inégalités de genre

1. Pourquoi chercher à mieux comprendre les réalités des femmes migrantes ?

Environ la moitié des migrant-e-s sont des femmes aussi bien parmi les 281 millions de migrant-e-s⁵ que des 80 millions de réfugié-e-s et déplacé-e-s internes⁶. Le nombre de femmes migrantes a augmenté régulièrement depuis les années 1960, mais la proportion par rapport au total de migrant-e-s est toujours restée à la moitié⁷. L'intérêt porté aux femmes migrantes est récent. Les migrant-e-s sont souvent perçus comme un groupe homogène sans différence d'identité de genre et d'orientation sexuelle. Ne pas tenir compte de ces différences de réalités des migrantes et migrants risque d'augmenter l'inégalité de traitement des personnes migrantes. L'ensemble des minorités sexuelles et de genre (y compris celles issues des groupes LGBTQI+) doivent aussi faire l'objet d'une attention spécifique puisqu'elles sont confrontées à des réalités et des discriminations distinctes liées à leur orientation ou identité sexuelle.

Les femmes ne suivent pas passivement les hommes et sont, elles aussi, guidées par des projets migratoires concrets. Elles peuvent migrer seules ou avec leurs familles, ce qui peut entraîner des modifications des rôles habituellement attribués aux femmes. Par exemple, une femme cambodgienne mariée avec 3 enfants, partie travailler seule en Thaïlande connaîtra une évolution de l'équilibre entre ses rôles sociaux, productifs et reproductifs. Un autre exemple, l'équilibre des rôles risque d'évoluer pour une femme réfugiée installée avec son mari et trois enfants dans un camp de réfugié-e-s. Le contexte permettra peut-être la femme de démarrer une activité génératrice de revenus permettant de dégager des revenus et ainsi jouer un plus grand rôle productif alors que l'homme aura des difficultés à trouver un travail rémunéré et perdra son rôle productif. Dans les deux cas, ces femmes n'occuperont plus exclusivement les rôles (reproductifs) liés aux tâches domestiques et de soins pour prendre en charge un rôle productif rémunéré. Ces changements de rôle peuvent se caractériser par une plus grande autonomie, plus d'assurance et un meilleur statut social des femmes, mais doivent s'accompagner d'un rééquilibrage entre les rôles productifs et reproductifs au sein de la famille (notamment avec le mari dans le cas d'une migration en famille ou avec la personne qui s'occupe des enfants laissés dans le pays d'origine pouvant être le mari ou un membre de la famille).

L'objectif est de comprendre dans quelle mesure la migration modifie les rôles (social, productif et reproductif) des femmes et des hommes au sein de la sphère familiale et dans la participation aux activités rémunératrices.

2. Le statut migratoire à rattacher aux réalités des femmes migrantes

Les migrantes ont toujours un statut migratoire auquel se rattacher. Ce statut leur permet de bénéficier ou non d'une protection dans le pays d'accueil. Une réfugiée bénéficiera de certains droits alors qu'une migrante sans document officiel sera plus vulnérable par manque d'existence juridique donnant droit à une protection. Ces statuts trouvent leurs origines dans les facteurs de départs (push factor) mais aussi suivant les mesures de reconnaissance dans le pays d'accueil. Les différentes réalités vécues par les femmes migrantes, partie du groupe ciblé par l'intervention, doivent être comprises sous l'angle des facteurs de départ et des réalités spécifiques durant leur migration en tant que femme.

• Des facteurs migratoires propres aux femmes

Les facteurs (qui, pourquoi, comment) qui poussent les femmes à migrer sont la pauvreté, le chômage, les opportunités économiques restreintes, les conflits et les normes sociales. **Les spécificités des femmes sont à considérer dans l'analyse des facteurs de départ.** Les femmes peuvent décider seules de migrer. Dans certaines situations, les « choix » migratoires des femmes et des jeunes filles peuvent être guidés par des décisions prises par la famille⁸ et non par les femmes elles-mêmes. Dans d'autres situations, les discriminations fondées sur le sexe et le genre dans le pays d'origine (mariage forcé, mutilation génitale féminine, contrôle exercé par la famille...) sont des facteurs déterminants pour migrer⁹. Les multiples discriminations vécues par les femmes sont à considérer selon différentes spécificités (âge, handicap, orientation sexuelle, religion, ethnique, classe sociale, niveau d'éducation...) dans toute analyse et préparation

⁵ Organisation Internationale des Migrations (2020), *État de la migration dans le monde, 2020*, Geneva, OIM.

⁶ <https://www.unhcr.org/refugee-statistics/>

⁷ O'Neil T. et al. (2016), *Women on the Move, Migration, gender equality and the 2030 Agenda for SDG*, ODI Briefing, p.5.

⁸ Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) (2019), *Rapport du Rapporteur Spécial sur les droits de l'homme des migrants. The impact of migration on migrant women and girls: a gender perspective.* A/HRC/41/38. Genève : Nations Unies.

⁹ Ravessloot S. et al. (2017), *Joint Learning Journey on Gender, Migration and Development*, Learn4Dev, p.7.

d'interventions¹⁰. Certaines spécificités se retrouvent dans le cadre légal des pays de départ. Par exemple, au Népal, les femmes âgées de moins de 24 ans et mères d'au moins deux enfants n'ont pas le droit de partir travailler à l'étranger¹¹.

La compréhension des facteurs de départs (qui, pourquoi, comment) permet d'identifier les enjeux spécifiques causant ou influençant le départ des migrant-e-s et des femmes en particulier.

- **Les femmes migrantes sont susceptibles d'être victimes de violences basées sur le genre**

Avant, pendant la migration ainsi que lors de l'installation dans le pays d'accueil, les femmes sont victimes de discriminations multiples, d'abus et de violences liées directement au genre et/ou à différentes spécificités (âge, handicap, orientation sexuelle, religion, ethnie, classe sociale, niveau d'éducation...). On estime que 80 % des victimes de trafic d'êtres humains sont des femmes ou filles¹². Certaines femmes migrantes peuvent être considérées comme encore plus vulnérables notamment lorsqu'elles sont non qualifiées, jeune femme seule, femme seule avec enfant... Seules, elles s'exposent à de nombreux dangers lors du voyage. Sans qualification, les femmes migrantes s'exposent à des activités moins valorisées, avec une réglementation difficile à faire respecter et une absence de protection. Les femmes et jeunes filles sont particulièrement vulnérables, et exposées à un grand nombre de violences (violences physiques, violences sexuelles, abus sexuels, viols, esclavage, trafic...). Les violences basées sur le genre peuvent avoir lieu dans l'espace public (lors des passages de frontières, dans les camps, dans les transports...) et aussi au sein de la cellule familiale.

- **Elles disposent d'opportunités de travail différentes**

L'accès au marché du travail dans le pays d'accueil est segmenté selon des critères de genre, classe et ethnie. Toujours liées aux rôles reproductifs, les migrantes vont avoir plus de difficultés d'exercer des tâches productives rémunérées. Elles sont plus susceptibles que les hommes d'exercer des emplois sous-qualifiés, dans le secteur informel et avec un risque d'isolement et de dépendance¹³. Par exemple, parmi les travailleuses et travailleurs domestiques migrant-e-s, 73 % sont des femmes¹⁴. D'autres secteurs peuvent être cités et diffèrent selon les régions (service à la personne, soins, santé, agriculture...). Ces femmes répondent à des besoins de main d'œuvre dans les pays d'accueil. Pourtant, les conditions de travail placent les femmes migrantes en grande précarité, avec peu ou pas de protection, aucune rémunération stable, des difficultés pour bénéficier de services financiers (notamment formels), d'assurance et de protection sociale.

- **Elles bénéficient d'opportunités d'autonomisation différenciées**

Les femmes migrantes sont également des **actrices de changements et contribuent de manière importante au développement socio-économique** dans les pays d'origine et les pays de destination. Les femmes envoient des fonds de manière plus régulière et plus généreuse que les hommes, permettant de contribuer aux économies locales et aux revenus des ménages¹⁵. Dans le pays d'accueil, les femmes occupent souvent des activités économiques permettant de contribuer au développement économique du pays.

Il est donc essentiel de prendre en compte le genre dans l'analyse du contexte migratoire pour proposer des solutions réduisant les discriminations auxquelles les migrantes font face.

¹⁰ De La Pena M. et Perreaut M. (2018), *Genre et migration internationale, les essentiels du genre*, n° 15, Le monde selon les femmes, p.40.

¹¹ Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) (2019), *Rapport du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants. The impact of migration on migrant women and girls: a gender perspective*. A/HRC/41/38. Genève : Nations Unies.

¹² O'Neil T. et al. (2016), *Women on the Move, Migration, gender equality and the 2030 Agenda for SDG*, ODI Briefing, p.5.

¹³ O'Neil T. et al. (2016), p.7.

¹⁴ Organisation Internationale du Travail (2015), *Estimations globales de l'OIT sur les travailleurs migrants*, Genève, OIT.

¹⁵ O'Neil T. et al. (2016), p.5.



La compréhension du contexte socio-économique dans le **pays d'origine** des migrant-e-s avec une perspective genre permet de mettre en lumière les barrières auxquelles les femmes migrantes peuvent faire face. Il est aussi essentiel de questionner le contexte socio-économique du pays et le contexte local de l'intervention dans le **pays d'accueil (ou le pays de transit)** avec une perspective genre pour comprendre les inégalités auxquelles les femmes migrantes peuvent être confrontées.

B. L'analyse du cadre normatif pour la prise en compte des enjeux d'égalité de genre dans l'inclusion financière

En 1981, la **Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes**¹⁶, adoptée le 18 décembre 1979 par l'Assemblée générale des Nations unies, est entrée en vigueur avec comme point fort la reconnaissance des préjugés et stéréotypes qui fondent les discriminations et l'appel à une évolution des rôles traditionnels pour lutter contre les discriminations basées sur le sexe (article 5). Cette Convention précise aussi l'importance d'adopter des mesures temporaires spéciales visant à accélérer l'instauration d'une égalité de fait entre les femmes et les hommes (article 4), notamment sur l'accès à des services financiers, concernant le droit aux prêts bancaires, prêts hypothécaires et autres formes de crédit financier (article 13). De plus, la **Convention internationale sur la protection des droits de tous travailleurs migrants et des membres de leurs familles** de 1990, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2003, a notamment pour objectif de promouvoir des conditions saines, équitables, dignes et légales pour les travailleurs migrants et travailleuses migrantes en ce qui concerne leurs droits en matière de travail et leurs droits sociaux, économiques et culturels¹⁷. D'autres Conventions reconnaissent certaines vulnérabilités comme la **Convention n° 189 sur les travailleuses et travailleurs domestiques** qui reconnaît les vulnérabilités supplémentaires des travailleuses domestiques.

Une grande étape en matière d'inclusion financière a eu lieu avec la **Déclaration Maya**¹⁸. Cette déclaration a été lancée en 2011 sous l'initiative de l'Alliance pour l'Inclusion Financière (*Alliance for Financial Inclusion, AFI*¹⁹) pour assurer le développement durable et responsable de l'inclusion financière afin de réduire la pauvreté. 600 engagements ont été pris et près de 80 ont été clairement identifiés comme sensibles au genre. En 2016, le **Plan d'Action de Denarau**²⁰ a été initié pour améliorer l'égalité entre les femmes et les hommes dans le secteur financier.

Dix mesures du plan d'Action de Denarau ont été proposées pour augmenter le nombre de femmes ayant accès à des services financiers accessibles et de qualité	
1) Intégrer des considérations de genre dans les activités de l'AFI et développer la connaissance relative à l'inclusion financière des femmes ; 2) Identifier et intégrer les bonnes pratiques visant l'intégration du genre dans les stratégies nationales d'inclusion financière et les orientations politiques portant sur l'inclusion financière ; 3) Utiliser les nouvelles technologies et autres innovations pour accélérer les progrès ; 4) Souligner l'importance de travailler avec les infrastructures financières appropriées ; 5) Travailler avec les différents points focaux travaillant avec l'AFI sur l'amélioration des connaissances relatives aux produits intégrant le genre et facilitant l'inclusion financière des femmes ; 6) Améliorer la collecte, l'analyse et l'utilisation de données désagrégées par sexe ; 7) Encourager les différents membres de l'AFI à intégrer des objectifs et des cibles spécifiques pour l'inclusion financière des femmes au niveau de leurs engagements nationaux et de la déclaration Maya, avec un suivi régulier des progrès ;	Ces dix mesures ont ensuite été déclinées en engagements pris par chacun des États membres dans leurs Stratégies et orientations politiques. — Votre pays d'intervention a-t-il pris des engagements ? — De quelle façon cela se traduit-il ? — Comment les différent-e-s acteurs et actrices (agences gouvernementales, institutions financières, organisations de la société civile...) intègrent-ils le

¹⁶ <https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CEDAW.aspx>

¹⁷ La Convention a été ratifiée par 56 pays. Ces pays sont principalement situés en Amérique Latine et en Afrique. Lors de l'analyse du contexte, il est important de regarder si le pays d'accueil ciblé par l'intervention a ratifié cette Convention.

¹⁸ <https://www.afi-global.org/global-voice/maya-declaration/>

¹⁹ L'AFI est une alliance de banques centrales membres et d'institutions de réglementation financière ayant pour objectif commun de faire progresser l'inclusion financière aux niveaux national, régional et international.

²⁰ https://www.afi-global.org/sites/default/files/publications/2018-10/Denarau_FS18_AW_updated_digital.pdf

8) Accompagner les infrastructures financières et autres acteurs du secteur privé, au travers des plateformes d'échange entre le secteur public et privé pour qu'elles prennent des mesures concrètes portant sur l'inclusion financière des femmes ;	<i>genre dans leurs organisations ? Comment les femmes participent-elles à ce processus ?</i>
9) Faciliter la collaboration entre les agences gouvernementales, les partenaires techniques et financiers et les organisations de la société civile pour identifier les barrières à l'inclusion financière, spécifique au genre ;	
10) améliorer de la participation des femmes dans les institutions financières et appuyer l'intégration du genre dans leurs stratégies et initiatives.	

L'inclusion financière des migrant-e-s est intégrée dans les **Objectifs de Développement Durable** au travers des objectifs 5 sur les égalités de genre et l'autonomisation des femmes et des jeunes filles, l'objectif 8 sur l'accès aux emplois décentés et à la croissance et l'objectif 10 sur la migration ordonnée, sûre et régulière. Le lien entre les trois éléments, migration, genre et inclusion financière ne sont pas clairement exprimés, même si la cible 8.10 vise de manière générique l'amélioration de l'accès aux institutions financières, essentielle pour l'accès à certains services financiers.

L'autonomisation économique des femmes migrantes et des réfugiées est présentée plus spécialement dans le « **Global Compact on Migration** » et dans le « **Global Compact for Refugees** » comme une mesure importante à soutenir pour permettre la participation économique des femmes et la promotion de leurs droits dans les communautés migrantes, réfugiées et d'accueil. L'accès aux moyens d'existence et l'accompagnement des réfugié-e-s à une insertion socio-économique passent aussi par l'accès aux produits et services financiers à coût abordable²¹.

Au niveau régional, certaines déclarations viennent aussi protéger les droits des migrant-e-s et leurs droits à travailler et à une autonomisation. En Afrique de l'Est, la déclaration de Kampala de 2019²² vise directement l'accès aux services financiers des réfugié-e-s et l'amélioration de l'accès au marché du travail. Aucune mention relative au genre et à l'égalité femmes-hommes n'y est cependant formulée. Les discriminations des femmes étant exacerbées en situation de migration, une déclaration visant les réfugié-e-s sans tenir compte des différentes spécificités (sexe, âge, handicap, orientation sexuelle, religion, ethnie, classe sociale, niveau d'éducation...) peut rendre les réfugiées plus vulnérables.



*Une analyse des **engagements politiques pris en matière d'inclusion financière des femmes dans le pays d'intervention** donnera une légitimité à l'intervention. Quel est le cadre national (ex. Stratégie Nationale d'Inclusion Financière, engagements nationaux pris au travers du plan d'action Denarau...) ? Quels sont les engagements pris pour l'inclusion financière des migrant-e-s et des femmes migrantes en particulier (ex : signature et ratification des conventions internationales) ?*

C. L'analyse des acteurs et actrices dans l'inclusion financière en contexte de migration

De nombreux acteurs et actrices jouent un rôle dans l'inclusion financière des migrant-e-s. L'analyse de ces acteurs permettra de comprendre les difficultés, les besoins de renforcement de capacités et les opportunités pour faciliter l'inclusion financière des migrantes.

Les femmes migrantes font partie du groupe des migrant-e-s et sont des ayants droit. Elles disposent de droits et devoirs qui peuvent être plus ou moins faciles à revendiquer en situation migratoire, d'où l'importance de l'analyse du contexte migratoire. En effet, les femmes migrantes seront moins visibles à cause de leurs statuts migratoires et donc plus difficiles à identifier par les institutions financières. Les minorités sexuelles et de genre (LGBTQI+) sont aussi à considérer, les personnes en étant issues sont en effet souvent soumises à de fortes discriminations. Dans certains contextes, elles ne sont pas reconnues comme des ayants-droit. Ainsi, plusieurs pays continuent par exemple de pénaliser l'homosexualité avec des peines pouvant aller jusqu'à la peine de mort. D'autres pays n'apportent pas de reconnaissance juridique de l'identité de genre des personnes transgenres et ne permettent pas la modification de leur état civil.

²¹ *Global Compact on Refugees*, §71.

²² <https://www.unhcr.org/afr/publications/legal/5c9dd6384/kampala-declaration-on-jobs-livelihoods-self-reliance-for-refugees-returnees.html>

D'autres acteurs et actrices peuvent jouer le rôle de facilitateurs ou facilitatrices, comme les associations de la société civile, les syndicats, des acteurs du secteur privé (opérateur de la téléphonie mobile, fintech...) et des instituts de recherche. Ces acteurs peuvent intégrer la dimension genre dans leurs activités, travailler sur l'égalité homme/femme ou faciliter le changement. C'est en cela que l'analyse des acteurs et actrices ne doit pas se limiter aux acteurs et actrices les plus commun-e-s du secteur pour permettre l'émergence de partenariats nouveaux.

Les institutions publiques (ex. ministère responsable des migrant-e-s, ministère responsable du développement économique, ministère responsable du genre et de l'égalité femmes-hommes...) du pays d'intervention sont les porteurs de devoirs. Les institutions publiques sont aussi bien les administrations que les institutions politiques. Ces acteurs jouent aussi un rôle dans la définition des politiques publiques, des engagements politiques et la définition des normes et du cadre juridique liés à la migration, le genre ou l'inclusion financière. Ils ont des obligations à respecter et doivent permettre la protection et la bonne réalisation des droits humains de chacun-e, dont les femmes migrantes. Elles doivent chercher à respecter, protéger et réaliser les droits des femmes (et des hommes) en matière d'accès et de contrôle des services financiers²³.

Les **institutions financières** et les acteurs et actrices du secteur privé (banques, instituts de microfinance, sociétés de transferts de fonds...) jouent un rôle important, en tant que fournisseurs de produits et services, pour l'inclusion financière des femmes migrantes. Ils et elles peuvent mettre en place des initiatives innovantes en termes d'inclusion financière des migrant-e-s (ciblage, outils développés...). Ces démarches peuvent permettre de faire évoluer standards et orientations existantes. Ils et elles ont aussi des standards et orientations à respecter.



Une analyse des acteurs et actrices permettra d'adopter une approche sensible au genre et basée sur les droits. Elle doit être menée de manière participative.

Quelle est la présence des femmes migrantes dans chacun des types d'acteurs-actrices ? Comment les femmes participent-elles à la prise de décision ? Quelles sont les discriminations dont sont victimes les femmes migrantes ? Comment les femmes migrantes peuvent-elles accéder aux services ? Comment les institutions financières peuvent-elles les consulter ? Quels sont les acteurs ou actrices pouvant jouer des rôles facilitateurs ou bloquants ? Quel est le degré de connaissance des enjeux de genre au sein de ces acteurs ? quels sont les engagements pris par ces acteurs sur les enjeux de genre ? de quoi ces acteurs ont-ils besoin pour renforcer leur prise en compte du genre dans leurs activités ?

II. Analyse des inégalités de genre dans l'inclusion financière des migrant-e-s intracontinentaux

Le développement d'interventions spécifiques pour l'inclusion financière des migrant-e-s se base sur l'analyse des obstacles liés à l'accès au service au niveau de l'offre et de la demande. Dans le ciblage des problèmes liés à l'inclusion financière des migrant-e-s, des obstacles supplémentaires sont rencontrés par les femmes migrantes. Le double statut de migrante d'une part et de femme d'autre part rend plus difficiles leur insertion et l'accès aux services financiers dans le pays d'accueil. Ces obstacles concernent aussi bien les gouvernements (porteurs de devoirs), les institutions financières (prestataires de services), que les migrant-e-s, dont les femmes (ayants droit). Avant toute chose, voici un rapide état des lieux de l'inclusion financière des femmes.

A. État des lieux de l'inclusion financière des femmes

En 2011, une première enquête a été menée par la Banque mondiale (*Base de données Global Findex*) pour mesurer l'inclusion financière au niveau mondial. Une deuxième enquête a eu lieu en 2014 et une troisième édition en 2017.

L'accès à un compte en bancaire est moins élevé chez les femmes que chez les hommes. La part des adultes détenant un compte bancaire auprès d'une institution financière ou via un prestataire de services

²³ <https://www.ilo.org/global/topics/labour-migration/policy-areas/remittances/lang--en/index.htm>

bancaires par téléphonie mobile est passée de 51 % (2011), à 61 % (2014) pour atteindre 69 % en 2017. Ces évolutions sont particulièrement significatives dans les pays en développement, mais des disparités entre les femmes et les hommes persistent. Dans les pays en développement, 59 % des femmes disposent d'un compte bancaire auprès d'une institution financière ou via un prestataire de services bancaires par téléphonie mobile contre 67 % chez les hommes (écart entre les sexes de 8 points)²⁴. Selon les pays, les écarts peuvent être plus élevés comme en Algérie, Jordanie, Liban, Pakistan, Maroc et Bangladesh. Par exemple, en Algérie, 56 % des hommes ont un compte en banque contre 29 % des femmes. Des écarts plus faibles sont observables en Inde, Kenya, Rwanda, voire insignifiants comme c'est le cas pour le Sri Lanka, le Viet Nam et la Bolivie²⁵. Aux Philippines et en Indonésie, les écarts sont favorables aux femmes.

Une utilisation moins élevée chez les femmes que chez les hommes. L'accès à un compte bancaire ou mobile constitue une étape clef pour une inclusion financière. Il permet de bénéficier de services financiers de base (transferts, paiements, stockage des ressources) mais aussi de construire une historique financier formel pouvant permettre d'accéder par la suite à une plus grande diversité de services (épargne, crédit, assurance, etc.). Ces services ne sont pas garantis ni utilisés de la même façon selon le pays et le genre de la personne.

- Dans les pays en développement, les femmes ont plus souvent des comptes inactifs (un compte actif est un compte sur lequel on a pu observer au moins une transaction sur une période de 90 jours) parmi les personnes qui possèdent un compte en banque (écart moyen de 5 % favorable aux hommes).
- Dans les pays en développement, les hommes ont 6 % plus de probabilité d'épargner dans une institution financière que les femmes.

La possession d'outils numériques notamment de smartphone, de téléphone portable et d'accès à internet est défavorable aux femmes migrantes. En moyenne, les femmes sont 10 % moins susceptibles de posséder un téléphone portable que les hommes et 23 % moins susceptibles d'utiliser l'internet mobile²⁶. Les deux principales raisons invoquées par les femmes sont le coût trop élevé de l'appareil et le manque de capacité pour l'utilisation (le faible niveau d'alphabétisation, le manque de compétences numériques)²⁷. Ces écarts doivent être pris en considération dans le montage de projets d'inclusion financière s'appuyant sur les services financiers numériques.

B. Des obstacles sociaux rendant difficile l'inclusion financière des femmes migrantes

La reproduction des rôles rend moins visibles les femmes migrantes. En situation de migration, les rôles traditionnels occupés par les hommes et les femmes peuvent être renforcés. Les femmes peuvent se retrouver à assumer le rôle reproductif de manière encore plus importante que dans leur pays d'origine. Les femmes sont alors moins visibles car elles s'occupent des tâches domestiques et de soins. Elles se retrouvent donc éloignées des services financiers. Les institutions financières peuvent chercher à augmenter la mobilité des agent-e-s de crédit pour aller à la rencontre de ces femmes. Cela peut aussi se traduire par le développement d'un réseau d'agent-e-s (services financiers mobiles) présent dans les lieux où se rendent plutôt les femmes (ex : boutiques alimentaires).

Des contraintes sociales dans le pays d'accueil peuvent limiter l'inclusion financière des femmes migrantes. Les codes culturels du pays d'accueil et leur transcription en orientations stratégiques ou politiques peuvent indirectement contribuer à restreindre l'inclusion financière des femmes. Des activités de sensibilisation auprès des institutions financières, des institutions publiques et de la population locale et migrante peut permettre de travailler sur les enjeux liés à l'inclusion financière des femmes et les enjeux de genre.

C. Des obstacles à l'inclusion financière propre aux femmes migrantes

Les femmes sont moins mobiles pour accéder aux institutions financières. Les modalités de déplacements et les risques que ces déplacements représentent pour les femmes sont différents des

²⁴ Demirgüç-Kunt, Asli, Leora Klapper, Dorothe Singer, Saniya Ansar, and Jake Hess. (2018), *The Global Findex Database 2017: Measuring Financial Inclusion and the Fintech Revolution*. Washington, World Bank, DC.

²⁵ Il ne s'agit que d'exemples et les chiffres par pays peuvent être consultables avec la base de données Global Findex de 2017. Ces données sont intéressantes pour l'analyse du contexte. Voir le lien : <https://globalfindex.worldbank.org/>

²⁶ GSMA (2019), *GSMA connected women - the women gender gap 2019*.

²⁷ UIT (2018), *Measuring the Information Society Report*, UIT, Geneva.

possibilités de déplacements des hommes. Les hommes ont plus souvent accès à un véhicule individuel. Les femmes utilisent plutôt les transports en commun ou la marche, ce qui les expose plus fortement aux violences et plus particulièrement aux violences basées sur le genre. De plus, dans certaines situations, les réfugié-e-s sont installé-e-s dans des camps éloignés des infrastructures financières. L'éloignement géographique rend encore plus compliqué l'accès aux services financiers des femmes.

Exemple



Au Rwanda, l'ensemble des réfugié-e-s proviennent soit du Burundi soit de la République Démocratique du Congo. Les institutions de microfinance ont facilité l'accès au microcrédit en s'implantant directement dans les camps. Les femmes ont été ciblées pour le microcrédit par un outil déjà utilisé par les femmes dans le cadre informel : les groupes d'épargne collective. Dans cette situation, les institutions de microfinance ont utilisé ce moyen pour faciliter l'inclusion financière des femmes en diminuant les risques liés au remboursement et en proposant des formations supplémentaires.

Les femmes ont moins accès à une identification formelle. L'accès à certains services publics et aux services financiers nécessite de pouvoir prouver son identité officielle. Dans les pays en développement, en moyenne 45 % des femmes n'ont pas de pièce d'identité officielle contre 30 % des hommes²⁸. Si l'accès à une pièce d'identité est compliqué pour les femmes dans le pays d'origine, cela risque d'être encore plus le cas dans le pays d'accueil. Dans le pays d'accueil, les femmes migrantes auront encore plus de difficultés à prouver leur identité pour effectuer certaines transactions en leur nom (ex. achat de carte SIM, ouverture d'un compte en banque, formalisation d'un prêt, transfert de fonds).

Exemple



Au Mexique, le fait d'avoir un compte en banque est nécessaire pour être salarié-e par la plupart des employeurs de l'économie formelle. L'ouverture d'un compte nécessite des démarches longues et coûteuses, pour récupérer l'ensemble des documents administratifs nécessaires.

Un partenariat entre le UNHCR, une startup nationale (Cuenca) et une banque (BanCoppel) a permis de faciliter l'inclusion financière des réfugié-e-s²⁹. La carte de résident-e de réfugié-e permet d'accéder aux services financiers de la banque sans aucun autre document. Cette initiative favorise ainsi l'inclusion financière des migrant-e-s. Toutefois, comme cette initiative n'intègre pas une perspective de genre, et donc ne prend pas en compte les spécificités des femmes (moindre accès à l'information, isolement dans le ménage, etc.), elle risque, de fait, de les exclure de son offre.

Ce type de mesure serait encore plus efficace si elle était sensible au genre, avec une opportunité de feedback des femmes migrantes elles-mêmes. Cela permettrait de s'assurer qu'aucune barrière ne persiste pour les femmes migrantes.

Les femmes sont moins bien formées. Dans de nombreux pays en développement, les filles se retrouvent à quitter l'école plus tôt que les garçons pour reproduire les rôles qui leur sont définis. De fait, cela a une incidence sur l'alphabétisation et l'éducation financière des femmes. Le manque d'éducation financière entraînera une moindre compréhension de l'offre de produits et services financiers, une plus grande méfiance à l'égard des fournisseurs et donc une utilisation plus limitée des produits financiers. Cette situation renforce la dépendance des femmes non bancarisées à l'égard d'autres personnes³⁰.

Exemple



En Inde, une étude a montré que les femmes recevant leur salaire sur leur propre compte avec une formation financière effectuaient une meilleure gestion des finances. Elles

²⁸ Demirgüç-Kunt, Asli, Leora Klapper, Dorothe Singer, Saniya Ansar, and Jake Hess. (2018), *The Global Findex Database 2017 : Measuring Financial Inclusion and the Fintech Revolution*. Washington, World Bank, DC.

²⁹ <https://www.acnur.org/es-mx/noticias/press/2020/2/5e3c3be54/acnur-y-bancoppel-se-unen-para-bancarizar-a-personas-refugiadas-en-mexico.html>

³⁰ Demirgüç-Kunt, Asli, Leora Klapper, Dorothe Singer, Saniya Ansar, and Jake Hess. (2018), *The Global Findex Database 2017 : Measuring Financial Inclusion and the Fintech Revolution*. Washington, World Bank, DC.

bénéficiaient d'une meilleure considération de la part de leur mari, de leur ménage et de la communauté³¹.

Les femmes se sentent moins légitimes pour accéder aux institutions financières. Par manque d'historique bancaire et de garanties financières, les femmes vont avoir tendance à chercher d'autres solutions pour accéder à certains services financiers. Les femmes se tournent plus facilement vers le secteur financier informel (ex. accès aux prêts, transferts de fonds...). L'utilisation des services informels les rend plus vulnérables (ex. risques de corruption, violences...).

D. Des obstacles liés aux institutions financières

Les migrantes sont souvent invisibles pour les institutions de services financiers. En effet, en travaillant dans le secteur informel et avec des revenus faibles, l'apport économique des migrantes pour le pays d'accueil n'est pas bien documenté. Elles ne sont pas vues comme des clientes potentielles. D'autre part, les migrantes sont souvent considérées comme restant une courte période et représentant des risques (ex. départ prématuré, manque d'historique financier, manque de revenus...). Les institutions de services financiers ne cherchent donc pas à comprendre les potentiels des migrantes. Pourtant, la migration a un coût et les migrant-e-s disposent souvent de moyens leur permettant de migrer. D'autre part, 41 % des réfugié-e-s sont dans le pays d'accueil pour des périodes supérieures à 5 ans et une bonne partie le sont pour une période supérieure à 20 ans³².

Exemple



*En Indonésie, 51,4 % des femmes sont bancarisées pour seulement 46,2 % des hommes. Pour autant, ceci ne signifie pas que les services sont adaptés et répondent aux besoins spécifiques des femmes. **Les prestataires de services financiers ne reconnaissent pas les femmes comme un marché potentiel, celles-ci ayant très souvent des revenus moins importants, travaillant plus souvent que les hommes dans le secteur informel et ayant un niveau d'éducation plus faible que celui des hommes.***

En Indonésie, les petites et moyennes entreprises représentent 9 % du PIB et sont principalement détenues par des femmes. Pourtant, elles ont toujours des difficultés pour obtenir des prêts³³. Il y a donc une mauvaise connaissance du potentiel que représentent les femmes. C'est pour cette raison qu'une analyse genre qui prendra toutes les spécificités du contexte est essentielle.

L'International Financial Corporation (IFC) a accompagné une banque nationale en Indonésie pour développer des produits financiers répondants aux femmes (ex. montants de prêts plus faibles, garanties financières moins élevées...) et des outils financiers digitaux pour se rapprocher des communautés les plus éloignées tout en proposant des formations financières et non financières à ses clientes pour le renforcement de compétences en gestion et commercialisation. Sur le terrain, l'accompagnement des femmes s'est fait par le recrutement de femmes chargées de clientèle de haut niveau présentes en zone rurale.

Les services et la manière dont ils sont mis à disposition ne sont pas adaptés aux femmes migrantes.

Sans connaissance des femmes migrantes en tant que potentielles clientes et de leurs spécificités, les institutions financières n'adaptent pas leurs services en conséquence. Les ressources humaines, les services et les horaires ne sont pas adaptés aux femmes. Les capacités des institutions financières sont limitées pour répondre aux besoins spécifiques des migrantes. Les institutions financières n'utilisent pas toujours un langage facile à comprendre pour les client-e-s et ne sont pas forcément adaptées aux migrantes. Les institutions financières ne disposent pas toujours d'une compréhension fine des besoins spécifiques des

³¹ Fondation Bill et Melinda Gates (2019), Un partenariat du G7 pour l'inclusion financière numérique des femmes en Afrique, Etats-Unis.

³² UNHCR et UNCDF (2018), *Financial Inclusion of forcibly displaced persons and hosts communities*, UNHCR, Geneva.

³³ <https://www.womensworldbanking.org/country-strategies-indonesia/>

femmes, et encore moins des femmes migrantes, ce qui compromet leur capacité à proposer des services financiers adaptés aux migrantes.

Des infrastructures inadéquates limitent l'inclusion financière des femmes migrantes. Les infrastructures financières sont construites autour de considérations masculines. Dans de nombreux pays, un crédit ou un investissement nécessite la possession d'un terrain ou de biens servant de garanties. Les normes sociales et les lois discriminantes en matière de genre réduisent la possibilité des femmes à disposer d'un terrain ou à hériter d'une propriété³⁴. Les femmes migrantes ne peuvent donc pas bénéficier de certains services comme le crédit puisqu'elles ne disposent pas de ces garanties. Les infrastructures ne permettent pas de répondre aux spécificités des femmes migrantes.

E. La mauvaise prise en compte des femmes migrantes dans les normes, stratégies

Le manque de données désagrégées par sexes et tenant compte de différentes spécificités (statut migratoire, âge, handicap, orientation sexuelle, religion, ethnie, classe sociale, niveau d'éducation...) ne facilite pas le développement de stratégies nationales d'inclusion financière sensibles au genre. Ces données pourraient permettre de documenter les différences de genre dans l'accès et l'utilisation des services financiers et aussi permettre d'évaluer et suivre les avancées des normes sensibles au genre. De plus sans ces données, les réglementations ne peuvent pas rendre compte des discriminations entre les femmes et les hommes liés à l'offre et la demande.

Des normes et stratégies n'intègrent pas les enjeux spécifiques de l'inclusion financière des femmes migrantes. Les normes et stratégies ciblent souvent l'accès et l'utilisation des services financiers sans tenir compte des différences de genre et sans mettre un accent sur l'inclusion spécifique des femmes. D'après une étude de l'AFI, 22 % des pays membres disposent d'une stratégie nationale sur l'inclusion financière prenant en compte l'inclusion financière des femmes³⁵. Au-delà de ces stratégies, d'autres normes peuvent être discriminatoires à l'encontre des femmes et contribuer directement à une restriction à l'inclusion financière des femmes (ex. discriminations salariales, discriminations d'accès à certaines fonctions, certains secteurs...). Lorsque les normes sont discriminantes à l'égard des femmes, elles le sont aussi à l'égard des femmes migrantes.

Exemple



La Jordanie accueille de nombreux réfugié-e-s. Le gouvernement a intégré dans sa Stratégie Nationale d'Inclusion Financière (SNIF) des mesures facilitant l'accès à l'argent mobile pour certain-e-s réfugié-e-s. Pourtant, seulement 7,5 % des réfugié-e-s ont un compte en banque³⁶. Seuls les réfugié-e-s syrien-ne-s peuvent accéder à ces services grâce à leur carte de réfugié-e. Par contre, aucune mesure ne permet de faciliter l'accès aux services bancaires.

Les mesures proposées sont aveugles au genre et ne permettent pas de tenir compte du contexte où les femmes n'ont finalement que rarement la propriété d'un téléphone et où l'enregistrement des cartes SIM n'est pas toujours fait par les femmes elles-mêmes.

Le développement des infrastructures des services digitaux ne tient pas compte des inégalités auxquelles peuvent faire face les femmes migrantes. Le développement des services financiers digitaux peut contribuer à l'inclusion financière des migrant-e-s. Des mesures spécifiques aux migrant-e-s et sensibles au genre accompagnent rarement cette mise à niveau des infrastructures de services digitaux. En situation de migration, les nouveaux rôles (reproductifs, productifs et sociaux) des femmes peuvent les amener à être plus dépendantes des hommes par manque d'éducation aux nouvelles technologies et d'éducation financière. Les femmes ont aussi moins souvent accès à un téléphone portable que les hommes.

³⁴ Global Migration Group (2017), *Migration, Remittances and financial inclusion : challenges and opportunities for Women's Economic Empowerment*.

³⁵ AFI and Women's World Banking, 2016.

³⁶ IRC (International Rescue Committee) (2020), *COVID-19 and refugees' economic opportunities, financial services and digital inclusion*.

III. Leviers pour améliorer l'accès aux services financiers des migrantes

Les obstacles à l'inclusion financière rencontrés par les migrantes sont variés et dépendent de leur profil migratoire et des différentes caractéristiques. Un cadre permettant une inclusion financière renforcée des femmes nécessite le redressement des désavantages socio-économiques, un travail sur les stéréotypes et les rôles attribués aux femmes et aux hommes ainsi qu'un renforcement des capacités de pouvoirs et de participation des femmes aux processus de décision, au niveau individuel et collectif. Parallèlement, il est important de travailler sur la transformation de l'ensemble des parties prenantes et, notamment, des institutions et structures financières³⁷. Les leviers à une inclusion financière améliorée pour les migrantes peuvent être liés à la demande, à l'offre de service, aux infrastructures ou à d'autres mécanismes de facilitation (cadre juridique et institutionnel, etc.). Les interventions sont développées en travaillant sur plusieurs leviers.

A. Les leviers liés à la demande

Les leviers liés à la demande concernent les femmes migrantes. Les activités qui peuvent être rattachées à un travail avec les femmes migrantes sont les suivantes :

- **Renforcement de capacités des femmes migrantes.** Les femmes migrantes doivent bénéficier de formations visant à comprendre les enjeux de genre et les rôles sexués auxquels elles sont confrontées. Elles doivent aussi bénéficier d'un accompagnement spécifique pour comprendre leurs droits et les possibilités dont elles bénéficient en tant que femmes migrantes pour qu'elles revendiquent leurs droits à une inclusion financière.
- **Accompagnement graduel des migrant-e-s pour une inclusion financière.** Un accompagnement spécifique de migrant-e-s peut être proposé. Un ciblage spécifique des femmes migrantes doit s'accompagner d'une adaptation pour les femmes des formations et de l'accompagnement. L'éducation financière peut être utile à coupler avec le développement de capacités professionnelles pour permettre d'améliorer l'autonomisation des femmes (coaching, développement d'activités économiques, accompagnement individuel et collectif dans l'entrepreneuriat). Ces programmes doivent intégrer des éléments pour garantir la participation des femmes (ex. garde des enfants).
- **La mise à niveau des connaissances des femmes migrantes en matière d'éducation financière et d'éducation aux nouvelles technologies.** Pour les femmes migrantes, des **activités de sensibilisation/d'éducation financière** (gérer un budget, développer une activité, séparer les dépenses de la famille et de l'activité économique...) peuvent être proposées lors de l'utilisation de certains services lors d'une opération de transfert de fonds (proposé en partenariat avec des institutions de services financiers, des instituts de formations professionnelles, des startups...).

B. Les leviers liés à l'offre de services

Le travail sur l'offre nécessite de travailler avec les institutions financières (ex. banques, instituts de microfinance, société de transferts de fonds...). Les institutions financières ne s'intéressent pas ou très peu aux migrant-e-s. Les acteurs et actrices qui ont déjà ciblé les femmes comme clientes peuvent constituer des partenaires intéressant-e-s. Ces acteurs et actrices qui ont déjà fait l'objet d'une analyse genre dans l'analyse des acteurs et actrices peuvent jouer un rôle dans l'amélioration de l'inclusion financière des migrant-e-s. Les activités qui peuvent être rattachées à un travail avec les institutions financières sont :

- **Comprendre les besoins et nécessités des femmes migrantes.** Les institutions financières doivent améliorer leurs connaissances sur les migrant-e-s, et en particulier sur les besoins spécifiques des femmes et autres minorités sexuelles ou de genre afin de faire tomber les idées reçues et développer des stratégies pour mieux cibler ces populations. Des études portant sur les caractéristiques et besoins des migrantes peuvent permettre de mieux cibler les besoins et possibilités que cela représente pour les institutions financières.

³⁷ <https://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2015/4/progress-of-the-worlds-women-2015>

- **Renforcement des capacités des ressources humaines.** En étudiant le profil des femmes migrantes, le recrutement par les institutions financières de femmes parlant la même langue que le groupe cible de migrant-e-s ou le recrutement de migrantes peut faciliter le partage d'informations sur les produits financiers. De plus, les ressources humaines doivent bénéficier de formations pour comprendre les enjeux de genre et faire tomber les stéréotypes.
- **Adapter les conditions d'accès aux services pour répondre aux difficultés identifiées chez les femmes migrantes.** Les horaires plus flexibles et adaptés aux femmes, l'ouverture de bureaux permettant l'accès plus facile des femmes et le développement de services à domiciles sensible au genre peuvent permettre d'offrir aux femmes migrantes un meilleur accès aux services.
- **Développer des mécanismes de participation des femmes.** Les femmes doivent pouvoir être consultées et rendre compte de leurs besoins et leurs requêtes de manière anonyme. Ces systèmes de *feedback* peuvent être mis en place au niveau des institutions financières, mais pourraient être imaginés avec d'autres partenaires où les espaces de dialogue et d'échange sont plus faciles pour les femmes.
- **Développer des services financiers adaptés aux besoins des migrant-e-s en tenant compte des besoins des femmes migrantes.** Un accompagnement dans les changements stratégiques (par ex. analyse des besoins des femmes migrantes, analyse des comportements des client-e-s) et organisationnels (par ex. recrutement de chargées de clientèle femmes, développement du travail de proximité) peut permettre une meilleure prise en compte du genre.

Cas d'étude

Transferts de fonds



Les migrant-e-s reçoivent et envoient des fonds. Les comportements sont très différents entre les femmes et les hommes (dans l'utilisation, dans les montants envoyés, la régularité et les canaux utilisés). Ces fonds contribuent aux économies locales et aux revenus des ménages. L'utilisation des canaux formels pour les transferts de fonds peut permettre aux femmes migrantes d'être sûres que l'argent arrive à la personne ciblée. Pourtant, elles ont moins souvent accès que les hommes aux canaux formels (manque d'éducation financière, emplois informels et manque de documents officiels).

Au travers de la stimulation des transferts de fonds par les canaux formels (en réduisant les coûts, en facilitant les démarches administratives et en appuyant les femmes avec des formations en éducation financière), on encourage l'inclusion financière des femmes migrantes en améliorant les mécanismes d'épargne pour des investissements dans le pays d'accueil ou dans le pays d'origine. En facilitant l'ouverture de porte-monnaie mobiles (en réduisant les documents nécessaires à l'enregistrement, en développant des partenariats avec les sociétés de transferts d'argent et les opérateurs mobiles) et en proposant un accompagnement spécial des femmes suivant leurs besoins (difficultés à se déplacer, problème de langue), on facilite leur inclusion financière en sécurisant leurs envois d'argent.

- **Développer des services non financiers adaptés aux besoins des migrant-e-s en tenant compte des besoins des femmes migrantes.** Le développement de services non financiers (ex. formations) doit être réfléchi pour répondre aux besoins spécifiques des femmes migrantes. Les modules doivent être adaptés pour répondre aux enjeux de genre et les conditions d'accès aussi. Les femmes qui ont des enfants doivent avoir des facilités pour pouvoir suivre les formations avec par exemple des options de gardes proposées sur place, des horaires adaptés, etc. Cela permet de répondre aux besoins pratiques des femmes, encore aujourd'hui massivement en charge des enfants, dans l'attente d'une transformation des normes de genre qui permettrait de répondre à leurs besoins stratégiques – le partage des activités reproductives avec les hommes.
- **Digitalisation des transferts financiers (surtout pour les réfugié-e-s).** Dans de nombreux pays accueillant des réfugié-e-s, des systèmes de transferts d'argent sont mis en place en partenariat avec les agences de téléphonie mobile, les institutions de microfinance, les banques pour faciliter

les transferts d'argent directement sur les porte-monnaie mobiles³⁸. Des interventions de transferts financiers qui utilisent l'accès aux nouvelles technologies peuvent constituer un levier intéressant pour une inclusion financière. La construction d'interventions utilisant les nouvelles technologies comme pilier à l'inclusion financière doit s'intéresser aux rôles des femmes et des hommes. Des mesures doivent être mises en place pour faciliter l'accès aux nouvelles technologies aussi bien par les femmes que par les hommes. Ces mesures peuvent prendre la forme de formations pour faciliter l'utilisation de cette technologie par les femmes et l'accès et la possession d'un téléphone et d'une carte SIM par les femmes.

C. Les leviers liés aux infrastructures et au cadre juridique et institutionnel

Améliorer la prise en compte des femmes migrantes dans les stratégies nationales d'inclusion financière. Dans les pays d'accueil, les stratégies nationales d'inclusion financière peuvent faire référence aux migrant-e-s et plus spécialement aux réfugié-e-s, mais sont rarement sensibles au genre. Ces stratégies doivent mieux intégrer le genre et veiller à l'égalité femmes-hommes. Pour cela, il est important de mieux comprendre et travailler aussi bien avec les gouvernements qu'avec les fournisseurs de services financiers, sur les difficultés, discriminations et besoins spécifiques auxquels peuvent faire face les femmes migrantes.

- **Le développement des nouvelles technologies.** La diffusion des services d'argent mobile peut créer des opportunités pour améliorer le service auprès des femmes et des groupes exclus des services financiers comme les migrant-e-s³⁹. Ces services doivent être réfléchis pour répondre aux besoins spécifiques des femmes et des groupes vulnérables.

D. La prise en compte de facilitateurs — leviers liés à d'autres parties prenantes et outils/services

Il est pertinent de réfléchir à des partenariats innovants pour répondre aux difficultés spécifiques de l'accès aux services financiers formels des migrantes. D'autres parties prenantes peuvent être identifiées et associées pour améliorer l'inclusion financière des femmes migrantes :

- **Identifier et travailler avec des associations facilitant l'intégration des femmes.** Un travail avec les associations locales et les associations de femmes peut permettre le développement en commun d'activités génératrices de revenus avec les migrant-e-s en veillant à bien intégrer les femmes. Ces associations peuvent être le relais pour faciliter l'accompagnement des femmes migrantes pour la promotion de leurs droits économiques et sociaux.
- **Identifier et travailler avec des parties prenantes relais des femmes migrantes.** Les associations de femmes migrantes peuvent être le relais face aux institutions de services financiers et pour l'accompagnement à l'autonomisation des femmes. Par exemple, ceci peut se traduire par un soutien aux organisations communautaires qui mettent en place des groupes informels d'épargne permettant de faire face aux imprévus et de lisser les revenus irréguliers. Ce mécanisme permet de démarrer et renforcer les activités génératrices de revenus ainsi que la mise en pratique de bonnes habitudes financières. Cette approche permet d'atteindre les femmes en augmentant leur autonomisation⁴⁰.
- **Travailler avec les hommes.** Les hommes de la communauté migrante peuvent avoir des craintes et des réticences d'une meilleure inclusion financière des femmes migrantes. Un travail avec les hommes de la communauté migrante peut permettre de les informer, les sensibiliser et former aux concepts de genre pour faire évoluer leur perception sur les rôles des femmes et des hommes en tenant compte du contexte migratoire. Ce travail peut être mené avec les hommes des

³⁸ AFI (2020), *Advancing the financial inclusion of forcibly displaced persons : Rwanda, Mauritania and Afghanistan*.

³⁹ Demirgüç-Kunt, Asli, Leora Klapper, Dorothe Singer, Saniya Ansar, and Jake Hess. (2018), *The Global Findex Database 2017: Measuring Financial Inclusion and the Fintech Revolution*, Washington, World Bank, DC.

⁴⁰ UNHCR et UNCDF (2018), *Financial Inclusion of forcibly displaced persons and hosts communities*, UNHCR, Geneva.

communautés accueillantes, les hommes des institutions financières, des associations... Les organisations masculines doivent faire partie des facilitateurs à l'intégration du genre.

- Développer et faciliter la diffusion **d'outils innovants** (mécanisme de retour client-e-s ciblant les femmes, applications mobiles, partage SMS...) peut permettre de faciliter l'éducation financière en ciblant les femmes migrantes.

IV. Exemples d'initiatives intégrant le genre

Deux interventions sont présentées ci-dessous. La première intervention fait le lien entre l'inclusion financière et l'utilisation des nouvelles technologies, avec d'une approche sensible au genre (mais pas transformative). La deuxième intervention cible plus spécifiquement les femmes réfugiées.

Digitalisation des transferts monétaires par les portefeuilles mobiles, Ouganda — Consortium ONG, opérateurs mobiles et agences des Nations Unies

L'Ouganda est le premier pays d'accueil de réfugié-e-s en Afrique. Les réfugié-e-s viennent du Sud-Soudan, République Démocratique du Congo, Somalie, Burundi et Rwanda. Les réfugié-e-s vivent aussi bien dans des camps qu'en zone urbaine. Les déplacements forcés de réfugié-e-s modifient les rôles des femmes et les relations de pouvoirs en tant que réfugié-e-s. Les femmes assument de nouveaux rôles pour le bien-être du ménage et les hommes n'ont plus accès aux mêmes opportunités. Le cadre politique de l'Ouganda intègre les réfugié-e-s dans les plans de développement et dispose d'un cadre spécifique de promotion et de développement socio-économique des réfugié-e-s et des populations hôtes. De nombreuses interventions cherchent à permettre l'inclusion et la résilience par le développement des capacités individuelles, la création d'opportunités auto-entrepreneuriales et le développement de l'accès aux services financiers des réfugié-e-s et des populations hôtes.

Un partenariat entre des ONG (Mercy Corps et DanChurchAid), une organisation internationale (UNCDF) et des opérateurs de la téléphonie mobile et bancaires ougandais (Airtel et Telco) ont permis le développement de transferts d'argent humanitaires (« cash mobile ») par téléphone mobile dans le camp de réfugié-e-s de Bidibidi. Les infrastructures ont été mises à niveau avec les opérateurs téléphoniques (amélioration de couverture par de nouvelles antennes et ouverture de 30 kiosques d'argent mobile).

Des agent-e-s de terrain (équipes mixtes composées d'un homme et d'une femme) circulent dans le camp pour proposer une éducation financière directement dans les foyers. Cela permet de toucher les femmes qui ont du mal à quitter le foyer (du fait de leur rôle de soin aux enfants ou qui ne se déplacent pas à cause des risques de violences dont elles peuvent faire l'objet). Les agent-e-s expliquent comment utiliser les services dans la langue des réfugié-e-s.

En plus de l'accès au service et le développement des compétences financières, les bénéficiaires sont accompagné-e-s dans le développement de leurs activités économiques et dans la digitalisation des groupes d'épargne collective par DanChurchAid. Les réfugié-e-s les plus vulnérables sont ciblé-e-s, comme les femmes seules et les cheffes de ménages avec enfants. Une approche intégrée s'appuie sur une analyse de genre qui identifie les situations de rôles et de pouvoirs dans l'ensemble des ménages afin d'accompagner l'ensemble des femmes isolées. Lorsque les femmes peuvent sécuriser leur argent et qu'elles peuvent commencer à épargner, c'est à ce moment qu'elles auront un impact sur leurs moyens de subsistance.

Dans le cadre de cette intervention, l'intégration du genre aurait pu aller plus loin en travaillant avec les hommes de la communauté pour mieux comprendre les enjeux de genre et faire évoluer les rôles (et ainsi avoir un effet transformatif). Un renforcement des capacités en matière de genre aurait pu être proposé au personnel des opérateurs téléphoniques et les institutions financières.

MicroFund For Women et le développement de prêts individuel pour les femmes syriennes réfugiées installées en Jordanie, 2016-2018

La Jordanie accueille environ 750 000 réfugié-e-s enregistré-e-s venant de Syrie. La majorité d'entre elles et eux vit en ville, les autres vivant dans les deux principaux camps de réfugié-e-s de Zaatari et d'Azraq. Selon l'ONU, 86 % des réfugié-e-s syrien-ne-s hors des camps vivent sous le seuil de pauvreté. Les femmes réfugiées syriennes travaillent surtout dans le secteur des services à la personne et des soins. Elles font face

à un nombre limité d'opportunités de travail, une concurrence de plus en plus marquée avec la population jordanienne et les autres migrant-e-s et réfugié-e-s déjà présent-e-s et sont confrontées à des risques de harcèlements physiques et sexuels.

Dans ce contexte, une institution de microfinance, *MicroFund For Women*⁴¹, s'est intéressée au développement de prêts pour les femmes syriennes réfugiées. Cette institution de micro finance est la plus importante à travailler spécialement sur les populations les plus vulnérables avec un ciblage des femmes. 67 % des employé-e-s sont des femmes. 95 % des prêts sont contractés par des femmes. Cette institution propose aussi des services non financiers comme le renforcement de capacités et le développement de compétences des entrepreneurs et entrepreneuses, la santé maternelle et infantile, et la sensibilisation à la promotion des droits des femmes⁴².

Le projet lancé en 2016 avait pour but de proposer des prêts et des services non financiers à 4 000 femmes réfugiées syriennes. Une première étude a montré l'opportunité que représente le marché des réfugié-e-s. Peu d'institutions de microfinance s'intéressent aux réfugié-e-s et encore moins aux femmes réfugiées. Les femmes réfugiées syriennes ont les mêmes caractéristiques économiques et sociales que les clientes habituelles de *MicroFund For Women*.

- Des formations ont été données pour changer les mentalités des employé-e-s travaillant chez *MicroFund For Women*.
- Des outils non financiers ont été développés pour accompagner les femmes syriennes réfugiées (éducation financière, sensibilisation au genre, planification et développement d'activités économiques...). Les employé-e-s ont été formé-e-s à l'utilisation de ces outils.
- Des employé-e-s syriens ont été recruté-e-s pour faciliter les échanges avec les femmes syriennes réfugiées.
- Des bureaux ont été développés dans les camps de réfugié-e-s pour accéder plus facilement aux femmes réfugiées syriennes.
- Les femmes syriennes peuvent bénéficier de prêts, grâce à l'utilisation de groupe de prêts. En effet, le manque d'historique de crédits et de garanties représente souvent un obstacle pour l'accès aux services financiers. Les groupes de prêts permettent de réduire les risques.

En 2018, une étude d'impact menée en fin de projet a montré que 85 % des femmes syriennes interrogées étaient satisfaites du service de prêts proposé par *MicroFund For Women*. Cette étude confirme que les femmes ciblées par l'intervention n'auraient pas pu bénéficier de ces services par d'autres institutions financières⁴³. Toutefois, 20 % des client-e-s syrien-ne-s auraient souhaité avoir des prêts individuels puisque la gestion en groupe des prêts était difficile à cause des mouvements de chacun-e.

V. La prise en compte du genre dans les projets portant sur l'inclusion financière des réfugié-e-s, déplacé-e-s et migrant-e-s

Cette partie vise à proposer certains outils pour assurer une bonne intégration du genre dans les projets portant sur l'inclusion financière des réfugié-e-s, déplacé-e-s et migrant-e-s. L'intégration de l'approche genre dans les interventions portant sur l'inclusion financière des migrant-e-s doit être assurée tout au long du cycle de projet. Les différentes étapes à prendre en compte sont : 1) l'élaboration d'un diagnostic prenant en compte le genre, 2) la prise en compte du genre dans la formulation de l'intervention et 3) la mise en place d'un mécanisme de suivi et évaluation de l'intervention sensible au genre.

⁴¹ Description générale de MicroFund for Women (Devex). [Lien](#)

⁴² SCBF (2016), Factsheet. [lien](#)

⁴³ SCBF (2018), *MicroFund for Women pilots group and individual loans for Syrian refugee women in Jordan*. [lien](#)

A. Élaborer un diagnostic prenant en compte le genre

La première étape de diagnostic est particulièrement importante dans le cadre de l'inclusion financière des migrant-e-s. En effet, l'analyse⁴⁴ doit porter sur les écarts de genre au sein du groupe de migrant-e-s, mais aussi sur les écarts de genre qui sont identifiables dans le pays d'accueil ou la communauté hôte⁴⁵.

Que faire ?
<ul style="list-style-type: none">• Collecte de données désagrégées par sexe et en tenant compte des considérations sociales (âge, appartenance aux groupes de réfugié-e-s, déplacé-e-s, migrant-e-s, population locale...);• Enquêtes auprès des femmes, hommes migrants, des institutions de services financiers (IMF, sociétés de transferts d'argent, banques, poste...), des acteurs locaux et actrices locales (ONG, groupements d'intérêts économiques, PME...) ainsi que des autorités locales et des acteurs et actrices humanitaires et du développement en veillant à intégrer des questions pour comprendre les facteurs de blocages (contexte et codes socioculturels) à un accès aux services financiers des femmes migrantes et les besoins qu'elles expriment, les changements de rôle et d'enjeux de pouvoir lié à la migration.
Checklist de la prise en compte du genre dans l'analyse de la situation
<ul style="list-style-type: none">• Est-ce que les stratégies nationales d'inclusion financière intègrent la prise en compte du genre dans les réponses proposées? Est-ce que ces stratégies nationales d'inclusion financière intègrent aussi la prise en compte de groupes vulnérables comme les migrant-e-s, déplacé-e-s ou réfugié-e-s?• Quels sont les profils financiers des différents types de femmes migrant-e-s, en tenant compte de certains éléments: du statut migratoire (réfugié-e-s, déplacé-e-s, migrant-e-s économiques...), de l'âge, du statut dans le ménage, du niveau d'éducation, de l'origine géographique, des revenus générés...?• Quels sont les rôles, responsabilités et enjeux de pouvoir des femmes et des hommes pour les groupes de migrant-e-s ciblés par le projet ainsi que pour les populations hôtes, à différents niveaux (famille, communauté, domaine public)?• Est-ce qu'il existe des produits financiers adaptés aux besoins des femmes et aussi des groupes vulnérables comme les migrant-e-s?

B. Prendre en compte le genre dans la formulation de l'intervention

La formulation de l'intervention doit intégrer des objectifs clairs de réduction des inégalités de genre et de veiller à la participation équitable des femmes et des hommes à tous les niveaux du projet. La mise en place de partenariat devra aussi intégrer une prise en compte du genre dans leur organisation et dans leur façon de travailler.

Que faire ?
<ul style="list-style-type: none">• Intégrer des données désagrégées par sexe au minimum et tenant compte des considérations sociales (âge, appartenance aux groupes de réfugiés, déplacés, migrants, population locale...);• Fixer des objectifs clairs pour le projet en matière de promotion de l'égalité de genre⁴⁶;• Les groupes cibles dont les femmes migrantes en particulier, mais aussi les groupes vulnérables associés doivent être consultés dans la formulation du projet pour chercher à répondre aux mieux à leurs besoins;• Les partenaires (institutions de services financiers, opérateurs mobiles, startups...) doivent être consultés afin de comprendre leur positionnement face à la thématique des inégalités femmes-hommes.

⁴⁴ AFD (2015), *Appui au secteur privé, entrepreneuriat et inclusion financière, Boîte à outils*. Voir Fiches 15, 16 et 17.

⁴⁵ GIZ et DFID (2013), *Promoting Women's Financial Inclusion, Toolkit*, p.78.

⁴⁶ Le marqueur genre de l'OCDE lancé dans le cadre de la politique d'aide à l'appui de l'égalité homme-femme établi par le Comité d'aide au développement (CAD) fournit une grille d'évaluation pour le marquage des interventions ayant un objectif significatif (G1) et comme objectif principal (G2) l'égalité de homme/femme. [Lien](#)

Checklist de la prise en compte du genre dans la formulation de l'intervention

- Est-ce que les objectifs définis dans l'intervention tiennent compte de l'analyse préalable ?
- Est-ce que les objectifs et les résultats sont liés aux besoins des femmes et des hommes ?
- Est-ce que l'on compte parmi les objectifs un ou des objectif(s) visant à renforcer l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes ou à réduire les inégalités de genre ?
- Est-ce que des mesures ont été mises en place pour limiter les effets négatifs possibles des activités sur les femmes migrantes et autres groupes vulnérables (minorités sexuelles et de genre [LGBTQI+]) ?
- Dans quelle mesure les objectifs et activités prévues peuvent-ils influencer les tâches et fonctions en faveur d'une égalité entre les femmes et les hommes ?
- Dans quelle mesure les activités permettent-elles d'améliorer le contrôle, l'accès aux ressources et aux emplois pour les femmes migrantes ?
- Dans quelle mesure des besoins en renforcement de capacités en matière d'égalité femmes-hommes et de genre des partenaires sont-ils intégrés dans l'intervention ?

C. Mise en place d'un mécanisme de suivi et évaluation du projet sensible au genre

La mise en place d'un mécanisme de suivi et évaluation devra introduire des indicateurs assurant le suivi des activités sensibles au genre et l'impact sur de l'intervention sur les inégalités de genre. Des propositions d'indicateurs portant sur l'inclusion financière des femmes sont proposées dans la boîte à outils de la GIZ⁴⁷. Ces indicateurs devront tenir compte de l'intersectionnalité pour les groupes cibles.

Que faire ?

- Développer des indicateurs sensibles au genre en lien avec les objectifs utilisés dans le suivi et l'évaluation de l'intervention ;
- Les résultats et les impacts du programme par rapport à l'égalité de genre, à l'augmentation des chances et aux possibilités de choix doivent être documentés, analysés et transmis en tant que leçons apprises ;
- Les partenaires et les bénéficiaires doivent être associé-e-s pour permettre d'assurer le suivi et l'évaluation de l'inclusion financière sensible au genre sous le regard de l'accès, de la qualité, de l'utilisation et de l'impact⁴⁸.

Checklist

- Est-ce que le système de suivi et évaluation du projet permet de mesurer et distinguer les effets du projet sur les femmes et les hommes ?
- Est-ce que les indicateurs permettent de connaître l'évolution des perceptions sur le genre et sur les communautés migrantes ?
- Dans quelle mesure les partenaires intègrent-ils des outils de suivi et évaluation sensible au genre mesurant les avancées du projet et permettant d'assurer un suivi institutionnel interne ?

⁴⁷ GIZ et DFID (2013), *Promoting Women's Financial Inclusion, Toolkit*, p.78.

⁴⁸ AFI (2019), *Alliance for financial inclusion policy model : AFI core set of financial inclusion indicators*.

Bibliographie succincte et guides utiles

UNCDF et UNHCR (2018), *Accessible and affordable remittance services for refugees : a toolkit*. [Lien](#)

Asian Development Bank (2014), *Gender toolkit: Micro, small, and medium-sized enterprise finance and development*. [Lien](#)

AFI (2017), *Leveraging sex-disaggregated data to accelerate progress towards women's financial inclusion, Guideline Note N°25*. [Lien](#)

AFD (2015), *Appui au secteur privé, entrepreneuriat et inclusion financière, Boîte à outils*. [Lien](#)

GIZ et DFID (2013), *Promoting Women's Financial Inclusion, Toolkit*. [Lien](#)

Global Migration Group (2017), *Migration, Remittances and financial inclusion : challenges and opportunities for Women's Economic Empowerment*. [Lien](#)

O'Neil T. et al. (2016), *Women on the Move, Migration, gender equality and the 2030 Agenda for SDG, ODI Briefing*, p.5. [lien](#)

UN Women (2019), *Leaving digital finance for gender equality and women's empowerment, Working Paper*, UN Women New York. [Lien](#)

Fondation Bill et Melinda Gates (2019), *Un partenariat du G7 pour l'inclusion financière numérique des femmes en Afrique, Etats-Unis*. [Lien](#)

IRC (international Rescue Committee) (2020), *COVID-19 and refugees' economic opportunities, financial services and digital inclusion*. [Lien](#)